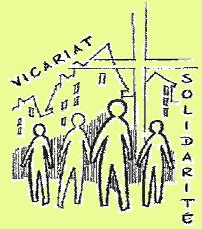




DIOCÈSE D'ÉVRY
CORBEIL ESSONNES

Solid'R

Lettre d'information du Vicariat Solidarité



Mars 2014, Numéro 28

édito

Ce numéro de Solid'R est presqu'exclusivement dédié au compte-rendu des assises du mal-logement 91 qui se sont tenues à Évry au mois de novembre dernier. Devant un public nombreux et passionné, de multiples intervenants ont dressé un état des lieux du mal-logement un Essonne et esquissé des pistes d'action commune possible.

Voici le résumé de chacune de ces interventions.

François Beuneu,
délégué épiscopal pour la Solidarité

Les Assises du Mal-Logement

Invitation, par Mgr Dubost

Les catholiques de ce diocèse l'avaient prévu avant le pape François mais sont complètement renforcés par ce que demande le pape François. Ils veulent lancer une campagne sur le mal-logement dans le diocèse d'Évry. Le mal-logement : 400 personnes dans le département vivent dit-on dans une voiture. Ce matin encore quelqu'un, dit le Parisien, a été trouvé mort dans sa voiture. 27000 personnes demandent un logement et à ce rythme-là il faudrait sans plus aucune autre demande attendre 10 ans pour que ce soit satisfait.

Je rencontre des gens qui sont des migrants qui ont trouvé un tout petit logement et qui vivent à 4 dans 22 m². Et pendant ce temps-là il y a bien des endroits où des appartements ou des logements sont vides. On estime à peu près dans une ville comme Étampes ou comme Grigny à plus de 10 % les logements vacants. Je sais bien que s'ils sont vacants c'est des questions d'héritage, on prévoit l'avenir, la législation est complexe, etc., mais nous ne pouvons pas penser calmement qu'il existe d'une part des gens qui sont dehors et d'autre part des logements vides.

Il faut que nous arrivions à trouver des règles juridiques, les associations qui vont bien pour rassurer les propriétaires, les gens qui sa-

vent regarder pour trouver ceux qui sont en recherche de logement et qui vivent dehors.

Il faut que les chrétiens se mobilisent. Ce que nous pourrons faire, ce ne sera pas résoudre le problème du logement, ce que nous pourrons faire, c'est apporter notre amitié à ceux qui sont dans le besoin, mais aussi nos compétences pour essayer d'aider avec eux à faire les démarches qui sont nécessaires et peut-être trouver telle ou telle solution.

Le Secours Catholique, les conférences Saint-Vincent-de-Paul mais aussi des organisations non catholiques se mobilisent et nous appellent. Qui, nous ? Eh bien vous, moi et vous, il faut que nous puissions ce soir dormir tranquilles parce que nous aurons trouvé les moyens de permettre aux autres de dormir tranquilles.

Je vous remercie.



Dans ce numéro :

Assises du mal logement	1
État des lieux	2
1° table ronde Le mal logement une réalité difficile à cerner	3-4
2° table ronde Quelles réponses, Comment agir ensemble ?	4-6
Plan de la campagne	7
Méditation	8
Formation	8

Contact :

Vicariat Solidarité

François Beuneu
01 60 75 75 25
Françoise Faudot

Maison Diocésaine
21 cours Mgr. Romero –
91000 Évry
01 60 91 17 00
Fax : 01.69.91.17.14

solidarite@eveche-evry.com
<http://evry.catholique.fr/>
Vicariat-Solidarité

Rédaction de ce numéro :

F. Beuneu, F. Faudot,

V. Fontaine

Photos Vicariat Solidarité

Dans le cadre de la campagne du mal-logement 91 lancée fin 2012 par Mgr Dubost, les assises du mal-logement 91 du 23 novembre 2013 ont permis de rassembler les différents acteurs (pouvoirs public et politique, associations), engagés sur notre département de l'Essonne dans la lutte contre ce problème majeur de notre société actuelle et de dresser un panorama de celui-ci.

Non, le mal-logement n'est pas un mythe et c'est bien une réalité.

Le droit à un logement salubre adapté à la situation et aux ressources de chaque personne, de chaque famille, est un droit inconditionnel et fondamental indispensable pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

La complexité du sujet et l'insuffisance de ressource ne doivent pas nous décourager. Mais au contraire, comme citoyen, nous devons nous mobiliser pour une politique plus active du logement à destination des plus pauvres et pour aider les personnes en difficulté de logements à travers les

Avertissement : les textes qui suivent sont des résumés réalisés à partir d'un enregistrement. Il ne s'agit donc que d'une transcription partielle des propos des intervenants.



ACSC Cité Bethléem, Secours Catholique, Société de St-Vincent-de-Paul, Vicariat à la Solidarité de l'Essonne



Victoire Le Cœur, Département national « de la rue au logement » du Secours Catholique, membre du Collectif des Associations Unies pour une politique nouvelle du logement

Il y a différentes situations de mal logement. Des personnes à la rue, dans un centre d'hébergement ou chez un tiers, dans des bidonvilles ; des familles dans des conditions d'insalubrité ou de surpeuplement, ne pouvant pas accéder à un logement, s'y maintenir ou en changer. En France, 3,6 M de mal logés, 5 M fragilisés par rapport au logement, au total plus de 10 M touchés. Déficit accumulé depuis 30 ans estimé à 900 000 logements. Plus de 2 M de logements vacants.

Mythe ou réalité ? Je parle au nom du Secours catholique et du collectif des associations unies pour une nouvelle politique publique du logement, qui regroupe 34 associations nationales. Elles revendentiquent le droit de tous à un logement adapté. Notre collectif propose notamment aux décideurs : sur la prévention, un moratoire aux expulsions locatives ; sur l'hébergement, la fin de la gestion saisonnière au thermomètre ; sur le logement, des logements abordables et mieux répartis, le collectif défend le principe d'un encadrement des loyers.

Le mal-logement n'est pas un mythe, il n'est pas non plus une fatalité.



Gaël Le Bourgeois, Directeur adjoint de la Direction départementale de la Cohésion Sociale de l'Essonne

Quelques mots sur l'état des lieux :

Quelques 800 ménages ont été déclarés prioritaires DALO en 2012, 15000 en Ile de France.

Le contingent préfectoral est de 24 500 logements. 40 000 personnes habitant en Essonne demandent un logement, 46 000 en comptant tous ceux qui souhaitent habiter en Essonne. 2000 vacances, y compris les 560 logements neufs.

Volonté de l'Etat de loger prioritairement les prioritaires DALO.

L'Etat finance des dizaines de millions d'€ notamment sur l'hébergement. Production de logements : en 2012 presque 1200 logements PLUS (logement social de référence), 1000 logements PLS (un peu plus chers), presque 450 PLAI (les plus aidés). Ce n'est pas assez. Gestion au thermomètre ? Nous logeons actuellement 500 personnes par nuit à l'hôtel via le 115 et la Croix Rouge. Durant l'été, 300-350 personnes au niveau de l'hiver dernier, donc pas de remise à la rue en fin d'hiver. On finance des outils supplémentaires pour la période hivernale, comme la halte de nuit de Corbeil.

L'Etat ne sait pas bien aller à la rencontre des personnes. Les associations font un travail qui aide à la prise en compte des situations. Soyez sur ce champ là et ensemble on travaillera mieux.

Première table ronde : Mal-Logement en Essonne, une réalité difficile à cerner



Marie-Pierre El Omari, directrice du SIAO Insertion Essonne

Le SIAO (Service intégré d'appel et d'orientation) que je dirige a pour vocation de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, de traiter les demandes, de coordonner les différents acteurs de l'aide sociale et de l'accès au logement.

Plusieurs associations se sont réunies pour constituer, fin 2010, ce SIAO, association loi 1901. Notre rôle est de contacter les ménages en lien avec les travailleurs sociaux pour proposer une place, de coordonner les différents acteurs afin d'améliorer la fluidité des hébergements et l'accès au logement, de mettre en place des outils d'observation pour mieux évaluer les besoins du public.

Une autre mission : rencontre de ménages DALO, qui attendent une proposition et mesurer s'ils ont besoin d'un accompagnement par le collectif relogement Essonne et ses partenaires.

En 2012 nous avons traité 2464 demandes, 4699 personnes. En 2012, les demandes sont en augmentation de 23 %. Le parc auquel le SIAO peut accéder : 750 places d'hébergement, 114 logements temporaires ALT et 768 logements en résidences sociales. 109 ménages sont entrés en CHRS ou en stabilisation, 32 en ALT et 137 en résidence sociale. Ce décalage entre les demandes et les entrées est dû à la difficulté de sortir les personnes de ces structures.

Partenariat avec le CRE pour faciliter l'accès au logement de personnes.



Isabelle Meyer-Dusart, déléguée départementale de la FNARS, directrice du Collectif Relogement Essonne

Le collectif a été créé dans les années 80. Le CRE emploie 13 travailleurs sociaux qui mettent en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement, que ce soit sur l'accès au logement ou le maintien dans le logement des familles en procédure d'expulsion. En face, le pôle prospection est en charge de la recherche de logements. On travaille beaucoup avec d'autres associations du territoire.

Le pôle prospection gère une liste active de 160 ménages à peu près qui sont des ménages avec des plafonds de ressources en dessous du PLAI et qui sont prêts au relogement. On a approximativement 75 % de femmes, beaucoup avec des enfants.

Les femmes seules doivent gérer la proximité des transports vers un lieu où il y a un emploi, la proximité des établissements scolaires ; il leur faut des PLAI, les moins chers du logement social. C'est donc indispensable au sein du collectif d'avoir une équipe soutien et un pôle prospection différenciés et complémentaires pour toutes les situations. Le CRE a 75% de fonds publics.

Le principal problème en Ile de France est qu'il n'y a plus aucune mobilité au niveau des logements. Généralement les bailleurs sont à 27% de rotation annuelle, cette année ils sont à 13%. Les associations aujourd'hui ne sont pas près de se démobiliser !

Bernard de Korsak, Président de la commission de médiation DALO

Le mal logement : un mythe ou une réalité ? Aujourd'hui les pouvoirs publics ne suivent pas la question du mal logement, il faut attendre chaque année en février le rapport de la Fondation Abbé Pierre.

Le droit au logement opposable, le DALO, est entré en vigueur en janvier 2008. C'est un révélateur des véritables situations de mal logement en Essonne.

La commission médiation DALO discerne si les cas soumis relèvent d'un critère parmi ceux énumérés dans la loi DALO pour bénéficier d'un relogement prioritaire urgent.

Après cinq années d'application du DALO en Essonne (2008-2012) : la moyenne d'Ile de France est de 35 recours par an et par 10 000 habitants ; en Essonne nous sommes à 22, donc nous ne sommes pas les plus mal lotis a priori. Sur 5 ans nous avons traité 13 500 recours, avec un peu plus de 3000 décisions de déclarer prioritaire et urgent le relogement des requérants.

Qui sont ces personnes ? Pour plus de la moitié des familles, pour 1/3 des personnes seules ; pour environ la moitié des personnes qui ne sont pas de nationalité française ce qui montre à quel point notre société actuelle a du mal à intégrer ceux qu'elle accueille sur son sol.

Les 3000 dont je parlais n'ont pas encore été à ce jour tous relogés, on est autour de 60% de relogés.





Francis Vasse, Société de Saint Vincent de Paul de l'Essonne

La Société de Saint Vincent de Paul - conseil départemental de l'Essonne est une association loi 1901 organisée en conférences, équipes locales, capteurs de la situation sociale dans le département à travers les personnes qu'ils aident. Nous avons mis en place un centre d'hébergement d'urgence de 84 places.

On peut constater des évolutions au cours du temps. Ceux qui restent plus d'un an sont passés de 12% il y a 5 ans à 48% aujourd'hui, c'est un indicateur sur le mal logement. Pour la SSVP l'hébergement d'urgence idéal se fait en appartement avec toutes les difficultés de suivi que cela implique. L'objectif est d'avoir des personnes en appartement et de les amener ensuite à évoquer de l'hébergement vers le logement. On constate des manques : il manque des logements à loyers très sociaux, ce qu'on appelle PLAI (prêt locatif aidé d'insertion). Il manque aussi des moyens dans le suivi des personnes.



Michel Pouzol, Député de l'Essonne, auteur du livre « Député pour que ça change, du RMI à l'Assemblée nationale »

Le problème du logement n'est pas d'abord au niveau des logements vides. 400 jours d'attente pour l'hébergement d'urgence, 3 ans pour un logement social, ça veut dire que ça ne fonctionne pas. Il y a une population qui reste dans le logement social parce qu'il n'y a pas de porte de sortie. Le parcours de l'habitat est complètement bloqué aujourd'hui. Il faut repenser entièrement notre système, et pas simplement l'aménager. Même avec de grands programmes de logement comme à Brétigny, on ne changera rien ou très peu à la situation réelle de la demande de logement social. J'ai répété souvent que si je n'avais pas rencontré des associations comme SNL, je ne serais certainement pas là pour en parler aujourd'hui. Il y a des gens dans la très grande difficulté qui sont incapables de tenir une périodicité, de se rappeler qu'il faut tous les ans faire une demande à la mairie, c'est déjà trop complexe pour eux. On a besoin d'un réveil citoyen. Vous qui êtes aux premières loges avec ces gens-là, il faut que vous soyez en colère, dans la révolte, dans l'indignation et en la faisant partager peut-être on arrivera à faire avancer les choses. C'est un enjeu global de société pour l'avenir. La plupart des bailleurs sociaux ne respectent absolument pas les conventions avec le Conseil Général. Ce système est perverti. J'essaie de faire passer une idée au niveau du ministère : si au 1^{er} incident de loyer automatiquement l'APL est versée non plus à la famille mais au bailleur ou au propriétaire, eh bien la dette locative d'abord va croître beaucoup moins vite quelques centaines d'€ par mois en moins on aura le temps de mettre en œuvre les moyens de prévenir l'accélération de cette précarité-là. Les gens en précarité ne sont pas a priori coupables de leur situation et ne méritent pas moins que les autres d'être des citoyens à part entière. Le toit, il faut s'en rappeler en permanence, c'est la première marche vers la citoyenneté.

Deuxième table ronde : Mal-Logement en Essonne, quelles réponses ? Comment agir ensemble ?



Frédéric Petitta, Vice-Président du Conseil général de l'Essonne, chargé du logement et de l'habitat

Le conseil général souhaite amplifier l'action de l'Etat sur le département et accompagner l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs, travailler là où nous pouvons avoir un effet levier. Nous allons consacrer dans les années à venir des financements importants pour la construction de logements sociaux. Depuis le début de l'année nous avons accompagné la création de 1500 logements et la réhabilitation de 1000 autres. Aujourd'hui 90% des logements sont sur 10% du territoire, il nous faut rééquilibrer l'offre. Je crois qu'il y a très peu de départements engagés de cette manière-là : on va de la construction à l'accompagnement ; nous avons aussi une action pour lutter contre la précarité énergétique. Nous avons une augmentation par rapport à l'année dernière de plus de 40% d'aide financière du conseil général pour le paiement des factures énergétiques.



Etienne Primard, Co-fondateur de Solidarités Nouvelles pour le Logement

Le logement est une condition première. Il faut absolument créer des logements à loyers et à charges accessibles aux plus démunis et en construire partout. L'Etat et le conseil général en Essonne sont très présents et avec des associations comme les nôtres permettent de faire des tas de choses. Pour créer un logement aujourd'hui, compte tenu des subventions, il faut 10 000€, pour faire un logement qui va servir à 20 ménages sur 50 ans. Il faut aller vers les solutions les plus efficaces non seulement au point de vue pécuniaire mais aussi et surtout au niveau humain. Quand nous attribuons à SNL un logement à un ménage l'association s'engage à ce que ce ménage le moment venu accède à un logement de droit commun. Nous allons l'année prochaine arriver en Essonne à 600 logements ce qui fera 150 à 200 ménages qui accèderont à un logement très social aux charges très limitées par an. Avec en Essonne dix associations comme la nôtre le problème des personnes les plus démunies serait résolu. Nous avons l'agrément maîtrise d'ouvrage, ceux qui ne l'ont pas peuvent tout à fait se servir de notre agrément.



Jean-Philippe Dugoin-Clément, Maire de Mennecy

Nous avons été amenés sur Mennecy à avoir une politique très volontariste de résorption du déficit du logement social. Début 2008 le taux de couverture de logement social était de l'ordre de 15,5%, il sera en mars 2014 de pratiquement 22%. La loi actuelle impose 20% aux communes, prévoit 25% en 2025 ; nous aurons fait l'effort de rattrapage sur 6 ans de 6 à 7 % de logements. Ça s'est fait au travers de trois axes. Le 1^{er} axe est d'expliquer aux gens que créer du logement social ça n'est pas dégrader une commune. Le 2^e axe a été de travailler sur des logements existants, un parc de 240 logements, et la moitié d'entre eux ont pu être contingentés en logement social depuis le 1^{er} janvier 2013 avec des baisses de loyer assez fortes. La 3^e chose a été de modifier le PLU afin de mobiliser du foncier et nous avons lancé sur différents secteurs de la ville la construction de 700 logements répartis en 350 logements sociaux, 130 en résidence de personnes âgées et le reste en résidence privée.



Olivier Launay, Directeur d'Habitat et Humanisme - île de France

Habitat et Humanisme est une association d'insertion par le logement. Elle est petite en Essonne avec 65 logements, la moitié en pérenne en logement PLAI classique, l'autre moitié en logements temporaires accompagnés. Nous sommes un passage sur le parcours locatif. L'Essonne qui est un pays de Cocagne pour l'insertion par le logement : c'est le seul département en France où la prospection, le montage, la gestion locative sont financés.
On fait beaucoup de location-sous-location : on loue à un propriétaire privé pour sous-louer à une personne en difficulté.
Autre exemple : les colocations intergénérationnelles où on loge un senior, une famille monoparentale, un étudiant et un jeune travailleur sous le même toit. Autre exemple : on a mis en place une école de locataires, où les familles échangent et s'épaulent mutuellement.
Sur la précarité énergétique, on teste un petit appareil qui permet de calculer en temps réel la consommation et qui permet en principe 30% d'économie de charges dès la première année. Enfin, nous travaillons sur un prototype de maison en bois montable et démontable en dix jours.





Pierre Colmant, Président du Secours Catholique des Hauts-de-Seine

En 2010 on a lancé la campagne logement 92. Un noyau d'Eglise à l'initiative de l'évêque a été rapidement élargi à une quinzaine d'associations laïques et plus spécialisées dans le logement. On a incité dans les communes un groupe local, on en a aujourd'hui 17. Une charte liste pour ces groupes des objectifs clairs et peu nombreux. Le 1^{er} est de favoriser la mixité sociale, avec un pourcentage minimum de social et très social. Le 2^e pour la construction de logements. Le 3^e est l'hébergement : on est en sous capacité d'hébergement. Le 4^e est la mise en place d'un observatoire citoyen qui depuis 18 mois réunit dans une base de données tout ce qui existe en statistiques sur le mal logement.

On communique autour de notre campagne avec un site internet très actif et on ponctue la campagne par des événements. Concrètement, nous avons six permanences pour aider les personnes susceptibles de déposer un dossier DALO. Avec SNL on a réussi à obtenir d'un de nos députés une affectation d'un bout de sa réserve parlementaire, plusieurs milliers d'€, pour le financement d'un logement. Une autre association, ensemble2générations, promeut la cohabitation entre les plus anciens et les plus jeunes.

J'aimerais dans le cadre de Paris métropole imaginer une campagne mal logement Ile de France.

Le grand témoin de ces assises



Eric Constantin, Directeur de la Mission Île-de-France de la Fondation Abbé Pierre

Retour sur des choses entendues dans cette journée. Le rôle de l'État est de garantir le logement et de lutter contre la précarité, et aujourd'hui l'État semble se désengager. Risque de stigmatisation des demandeurs : ambiguïté de la notion mixité sociale, accompagnement pas toujours nécessaire, demandeurs d'asile, fantasme sur les impayés.

Le DALO n'est pas pratiqué pareil dans les différents départements. Il faut s'en tenir à la loi. Organisation de permanences et accompagnement pour les demandeurs.

La loi ALUR est en discussion. Loi technique mais courageuse, avec des avancées sur l'encadrement des loyers, les expulsions, l'habitat indigne.

Le rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre sera présenté le 31 janvier.

Ne lâchons rien, continuons !



Le plan de la campagne 2014



ACSC Cité Bethléem, Secours Catholique,
Société St-Vincent-de-Paul, Vicariat à la
Solidarité de l'Essonne

Dans cette campagne, nous vous invitons à vous réunir, « en groupe local », par commune, en partenariat, citoyens, paroissiens et membres d'associations locales, en veillant à la participation de personnes concernées par le mal-logement. Nous proposons de rythmer notre travail par les étapes suivantes :

● Décembre 2013- février 2014

Création et lancement des groupes locaux

Sur la commune, mobilisation des personnes et des associations souhaitant participer puis appropriation des objectifs de la Campagne Mal-Logement 91.

● Mars-avril 2014

Mini-enquête sur la commune

Cette étape est fondamentale pour dresser un état des lieux et adapter les actions en fonction des réalités du logement et de la mixité sociale dans votre commune, à l'image de l'action n°1 sur la lettre à son maire.

● Mai 2014

Rencontre des groupes locaux

En réunissant tous les groupes constitués, en réflexion ou en action, nous pourrons partager les mini-enquêtes et faire le point sur les actions à mener (ou en cours) avec les différents partenaires.

● Avril-décembre 2014

Phase de réalisation

Développement des actions : sensibilisation, lettre au Maire,...

● Janvier 2015

Rassemblement contre le mal-logement

Nous prévoyons un temps fort avec tous les acteurs de cette campagne, en invitant des élus et des décideurs, pour faire un point sur les actions menées et décider des suites à donner.

Cette démarche est un fil conducteur pour vous permettre de vous organiser localement à l'aide des supports présentés dans le dossier. Il est bien évident que l'action devra se poursuivre au-delà.

Formation annuelle du vicariat solidarité

samedi 22 mars de 14 h à 18 h.

Centre Jean XXIII, 76 Avenue de la Grande Charmille du Parc, 91700 Ste Geneviève des Bois

Servir les frères et rendre grâce

Comment la liturgie se fonde-t-elle dans le service du frère ?

Comment la célébration conduit-elle à la solidarité ?

L'intervenant sera **Philippe Barras**, laïc, marié, du diocèse d'Arras. Enseignant au Theologicum de l'Institut Catholique de Paris (liturgie et sacrements), responsable d'un centre de formation pastorale des laïcs en mission ecclésiale (le CIPAC à Lille).

Il est nécessaire de s'inscrire, avant le 15 mars.

Envoyer son inscription à solidarite@eveche-evry.com en donnant nom, prénom, secteur, paroisse et éventuel mouvement ou équipe de solidarité.

Une participation aux frais de 6 € par personne sera demandée.

Méditation :

Chaque chrétien et chaque communauté sont appelés à être instruments de Dieu pour la libération et la promotion des pauvres, de manière à ce qu'ils puissent s'intégrer pleinement dans la société ; ceci suppose que nous soyons dociles et attentifs à écouter le cri du pauvre et à le secourir. [...]

La solidarité est une réaction spontanée de celui qui reconnaît la fonction sociale de la propriété et la destination universelle des biens comme réalités antérieures à la propriété privée.

La possession privée des biens se justifie pour les garder et les accroître de manière à ce qu'ils servent mieux le bien commun, c'est pourquoi la solidarité doit être vécue comme la décision de rendre au pauvre ce qui lui revient.

Ces convictions et pratiques de solidarité, quand elles prennent chair, ouvrent la route à d'autres transformations structurelles et les rendent possibles.

extraits de *Evangelii gaudium*, exhortation apostolique de François, novembre 2013
(n° 187 et 189)